

## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2018**

L'an deux mille dix huit le neuf du mois d'avril, le Conseil Municipal de la commune de PUGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Jean ROUX

Date de convocation : 30/03/2018

**PRESENTS** : MM ROUX Jean, DUMONT Michel, LANNES Jean-Louis, GARD Daniel, BERGEON Gilles, DUPIELLET Françoise, COVIAUX Christian, Marc DUPERRIN, Michèle ROUSSEAU, Michaël FUSEAU, DUCOURNAU Nadine, SANCHEZ Martine, COUPAUD Catherine, FAUCHE Mauricette, TRILLES Carine, Michel SAURA,

**ABSENTS EXCUSES** Severine HERR qui donne procuration à Michael FUSEAU  
Pierre MAGNOL qui donne pouvoir à Jean ROUX  
Carine LE TALLEC qui donne pouvoir à Cathy COUPAUD

**SECRETARE** : Michaël FUSEAU

Monsieur ROUX procède à l'appel et constate que le quorum est atteint, puis demande si le conseil adopte le compte rendu du 26/03/2018.

Adopté à l'unanimité

### **INFORMATIONS SUR LES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Suite aux ventes ci-dessous sur la commune, la municipalité n'a pas souhaité faire valoir son droit de préemption :

5/04/2018 Me SEPZ pour vente BERGEON B – ZH 267 P et 307p- 518 m2 – au prix de 30 000 €

6/04/2018 Me BARON pour vente RICHARD J-Claude – ZH 339 – 345 -346 -413 – 9183 m2- 878 000 €

### **PERSONNEL COMMUNAL**

Départ à la retraite de Roger PAILLE au 1/07/2018 –

Pot de départ le jeudi 28/06 à 19 h pour le personnel et les élus

### **RECHERCHE ADJOINT TECHNIQUE espaces verts et bâtiments communaux**

M. LANNES informe le conseil de la diffusion d'une annonce pour recherche de personnel et ajoute qu'il reçoit actuellement les candidats pour un contrat au 1/05 de 6 mois.

Le conseil autorise le maire à créer le poste pour un emploi non permanent au 1<sup>er</sup> mai.

**DÉLIBÉRATION 2018/57**  
**PORTANT CRÉATION D' EMPLOIS NON PERMANENTS**  
**POUR FAIRE FACE À UN BESOIN LIÉ À UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ**  
(Article 3 1° de la loi no 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée)

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique et ses articles 3<sup>10</sup> et 34;

Considérant qu'en raison de l'accroissement du travail dans les espaces verts, *il y a lieu de créer 1 emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité à temps complet dans les conditions prévues à l'article 3 1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984;*

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à la majorité de ses membres présents ou représentés;

**DÉCIDE**

- La création au tableau des effectifs d'un emploi non permanent
  - D'adjoint technique à l'indice brut 347

pour un accroissement temporaire d'activité à temps *complet à dater du 1<sup>er</sup> mai 2018*

- L'imputation des dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet au budget;
  - Les dispositions de la présente délibération prendront effet à compter du 1/05/2018

**ECLAIRAGE PUBLIC**

M. DUMONT rend compte au conseil de la réunion qui s'est tenue avec M. PESLIER du SDEEG, M GARD et le secrétariat, il donne le montant des différents devis d'éclairage public par urgence,

Après un large débat il est décidé d'accepter les 3 devis de réparation des lampadaires à Laubarède, Raison et Rue des Anciens Combattants, un premier dossier de FEMREB sera déposé auprès du Syndicat et un devis complémentaire sera demandé au SDEEG afin d'atteindre le maximum de subvention sur cette année.

Des tranches de travaux seront prévues sur plusieurs années.

**2018/58 -DEMANDE SUBVENTION FEMREB**

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des présents décide :

-de solliciter le Syndicat Intercommunal d'Electrification du Blayais pour une subvention au titre du FEMREB de 35 % du TTC

Pour les travaux d'éclairage public :

DEVIS SDEEG

Laubarède TTC 695 €

Raison TTC 695 €

Anciens Combattants TTC 771 €

Soit 2 161 € x 35 % = 756.35 €

Le plan de financement sera le suivant

TRAVAUX 2 161.00 €

FEMREB 756.35 €

AUTOFINANCEMENT 1 404.65 €

Le conseil s'engage à autofinancer le solde et à prévoir la dépense au budget 2018 et autorise le maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

### **2018/59 -LOCATION – Départ ophtalmo et demande bail orthoptiste**

Par courrier l'orthoptiste Mme BORDENAVE souhaite conserver le local après le départ des Drs GODENECHÉ et SUCHOKI soit au 1/09/2018. Le maire indique qu'il a adressé des courriers au Conseil de l'Ordre des Médecins, à quelques facultés en Italie et au vice consul d'Italie.

Après un large débat, le conseil municipal est favorable à cette reprise de bail 543 Rue de l'Hôtel de Ville moyennant la somme de 450 € au 1/09/2018

Le conseil charge le maire de faire le nécessaire et l'autorise à signer le bail correspondant avec Mme BORDENAVE pour une partie des locaux en attendant la venue d'un autre ophtalmo.

M LE MAIRE rend compte au conseil de son entretien avec M. GODENECHÉ qui ne peut pas faire face depuis le départ de M. SUCHOCKI. Actuellement le samedi une dame chef de clinique effectue des vacances à PUGNAC.

### **2018/60 - FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'EQUIPEMENT DES COMMUNES**

Monsieur FUSEAU fait part à ses collègues des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (FDAEC) votées par le Conseil Départemental lors du vote du budget primitif.

La réunion cantonale présidée par M. LORIAUD Xavier Conseiller Départemental, a permis d'envisager l'attribution à notre commune d'une somme de 19 817 €.

Après avoir écouté ces explications, le conseil municipal décide :

- de réaliser en 2018 l'opération suivante en investissement :

ACHAT D'UNE TONDEUSE HELICOIDALE HT 30 590 €

- De demander au Conseil Général Départemental de lui attribuer une subvention de 19 817 €
- D'assurer le financement complémentaire de la façon suivante :

PAR AUTOFINANCEMENT A HAUTEUR DE : 10 773 €

### **CITY STADE**

Par courrier du 23 mars, M. DUMAS Président du Grand Cubzaguais propose d'assurer le financement d'un plateau Multisports sur PUGNAC aussi la municipalité doit lui communiquer la parcelle de terre d'une superficie de 30 x 50 m susceptible d'accueillir la structure de

18 m x 32 m. M le Maire présente les différents scénarios, M FUSEAU demande à chacun de réfléchir sur l'emplacement possible (Terrain près des notaires, ou de la crèche)

### **2018/61 -JURY D'ASSISES**

Conformément aux dispositions de la loi n° 78-788 du 28 juillet 1978 relative à la constitution du Jury d'Assises, il a été procédé au tirage au sort de 6 électeurs de la commune en vue de l'établissement de la liste préparatoire de la liste annuelle du Jury Criminel pour l'année 2019. Ce tirage au sort a désigné :

- Laurence FAUTRAT 5 Gravier
- Cyrille LACELLE 8 La Gaillarde
- Franck CHAUSSAT 3 Rabot
- Christopher SAUTON 13 Viaud
- Julien THOMAS 10 B Augereau
- Pascale BARBOTEAU Epouse VALLEAU

#### **2018/62 -APPEL D'OFFRES TRAVAUX VOIRIE PROCEDURE ADAPTEE:**

MM LANNES et COVIAUX font état des travaux nécessaires sur la voirie.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des présents accepte ces travaux,  
Vu le coût de ce projet Monsieur le Maire précise que la procédure utilisée sera la procédure adaptée (article 28 du code des marchés publics)

Selon le nouvel article L 2122-21-1 du code général des collectivités territoriales, la délibération du conseil municipal chargeant le maire de souscrire un marché déterminé peut être prise avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché. Ainsi, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le maire à lancer la procédure adaptée, et à signer le marché avec le titulaire qui sera retenu par lui après une mise en concurrence, dans un journal d'annonces légales (Haute Gironde) et sur la plate forme des marchés publics ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents :

- D'autoriser M le Maire à engager la procédure de passation du marché public, de recourir à la procédure adaptée dans le cadre de ces travaux de voirie,
- D'autoriser M le Maire à signer le marché.

POUR 19

#### **DIVERS**

- **DOSSIER EN VUE D'UN RECLASSEMENT DE L'ECOLE MATERNELLE en 4<sup>ème</sup> catégorie**  
Proposition SODIBA  
NOTICE SECURITE 5 850 € TTC  
DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ERP 8 370 € TTC

Après délibération, le conseil municipal charge le Maire de solliciter d'autres cabinets pour de nouveaux devis.

#### **-SMICVAL**

Jean ROUX, Cathy COUPAUD et Daniel GARD feront partie du groupe de réflexion pour repenser le partenariat Commune/SMICVAL.

#### **2018/63-VENTE TABLES ET CHAISES ANCIENNE CANTINE**

Suite à la demande du Stade Blayais pour l'achat de l'ancien matériel de cantine, le conseil est favorable à cette cession aux prix de 300 € le lot. Soit :

9 TABLES x 10 € = 90 €

60 CHAISES x 3.50 € = 210 €

## **INAUGURATION TENNIS COUVERT**

Le conseil municipal souhaitant inaugurer le tennis couvert charge le maire de se rapprocher du SOUS-PREFET, de M. ANZIANI et de la Députée pour fixer une date afin d'organiser une manifestation avec un tournoi de tennis sur mai ou juin prochain.

### **- 2018/64-DEROGATION OUVERTURE DOMINICALE**

Par courrier le Préfet de la Région Nouvelle Aquitaine sollicite l'avis de la commune sur la demande de la SARL LES VIGNERONS D'ALLIANCE BOURG de participer aux « Portes Ouvertes » le 13 mai 2018. Après délibération et à l'unanimité des présents, le conseil municipal émet un avis favorable à cette demande de dérogation à l'article L 3132-3 du Code du Travail relatif au repos dominical des personnels salariés à la SARL LES VIGNERONS D'ALLIANCE BOURG.

POUR 19 CONTRE 0 ABSTENTION 0

## **REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SCOT DU CUBZAGUAIS**

M le Maire souhaiterait davantage de représentants de la commune dans les commissions. Après un large débat, Martine SANCHEZ et Mauricette FAUCHE se proposent à la commission n° 3 Equilibre social de l'habitat et transports et M. ROUX fera partie de la commission n° 1 Développement économique et agriculture

Pour rappel Severine HERR est à la commission n° 2 Aménagement de l'espace et environnement et Michaël FUSEAU fait partie de la commission n° 4 Equipement et services.

## **DIVERS**

Daniel GARD est étonné de l'article dans SUD OUEST, sur les chiffres annoncés pour le tennis. Le montant du marché annoncé est HT et il n'y a pas tous les différentes dépenses qui en réalité portent le montant total de la dépense à 363 475.60 € TTC.

Les chiffres sur le budget dans l'article ne sont pas très parlants également.

M GARD rend compte au conseil du ciné débat auquel il a assisté à ST ANDRE. Le film était intéressant mais le débat neutre et sans intérêt.

## **SIAEPA**

M SAURA s'est rendu à la dernière réunion du SIAEPA et a été très étonné d'apprendre qu'il n'était plus délégué titulaire alors qu'il a été délégué au SIAEPA durant tous ses mandats. Il le regrette fortement et aurait aimé être prévenu.

La transformation en syndicat mixte « à la carte » doit en être la raison, des nouveaux statuts ayant été approuvés. Il n'y a plus qu'un seul titulaire et 1 suppléant.

M LANNES indique qu'il a demandé à M. CORDOBA la reproduction d'autocollants avec les 4 @ obtenues le 8 février dernier lors du Label VILLAGE INTERNET pour mettre sur les panneaux d'entrée de PUGNAC.

M FUSEAU indique que la commune sera éligible à la fibre d'ici 6 ans.

Françoise DUPIELLET informe le conseil qu'avec le représentant d'ARTEC et M. GARD ils ont fait un repérage du site pour le cinéma du 8 juillet, qui devrait se tenir dans l'espace vert entre la RPA et la maternelle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45.